

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la **Rivière Blanche**. La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par la **Station de Rivière Blanche (décantation, filtration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2015, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 12 au niveau du captage,
- 24 au niveau de l'installation de traitement,
- 39 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2015 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor,...), et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...), hormis pour l'aluminium.

- Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2015, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne mesurée en 2015 était de **0,46 mg/L**.

- Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La moyenne de 13 µg/L mesurée en 2015 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

- Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faible quantité, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2015 était de **0,21 mg/L**.



- L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne mesurée en 2015 était de **82 µg/L** et **97%** des résultats ont respecté la valeur guide. Sur l'ensemble des prélèvements effectués, **1** dépassement est à signaler.

- Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Sur le captage de la Rivière Blanche, deux molécules (herbicides) ont été détectées. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L a toujours été respectée au robinet.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :

Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomérations du Centre de la Martinique (C.A.C.E.M.).
 L'exploitation du réseau est confiée à ODYSSI (Régie communautaire)

L'eau qui arrive à votre robinet provient des **captages des rivières Absalon, Duclos et Dumauzé**. La procédure réglementaire de protection de ces captages est achevée. Cette eau est traitée par la **Station de Didier (décantation, filtration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2015, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 17 au niveau du captage,
- 24 au niveau de l'installation de traitement,
- 9 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2015 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

- Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2015, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne mesurée en 2015 était de **0,73 mg/L**.

- Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 33 µg/L mesurée en 2015 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

- Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faible quantité, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2015 était de **0,51 mg/L**.

- L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne mesurée en 2015 était de **110 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide.

- Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Une molécule (insecticide) a été détectée sur un des captages. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L a toujours été respectée au robinet, compte tenu des mélanges d'eau.**



Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :

<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :

Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomérations du Centre de la Martinique (C.A.C.E.M.).
L'exploitation du réseau est confiée à ODYSSI (Régie communautaire)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la **Rivière Blanche à Bouliki, et de la Rivière l'Or**. La procédure réglementaire de protection de ces captages est achevée. Cette eau est traitée par la **Station de Durand et la Station de Cafèrière (décantation, filtration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2015, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 14 au niveau du captage,
- 29 au niveau de l'installation de traitement,
- 85 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2015 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...).

- Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2015, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne mesurée en 2015 était de **0,65 mg/L**.

- Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La moyenne de 22 µg/L mesurée en 2015 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

- Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faible quantité, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2015 était de **0,07 mg/L**.



- L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne mesurée en 2015 était de **54 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide.

- Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur les captages ou au robinet.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomérations du Centre de la Martinique (C.A.C.E.M.).
 L'exploitation du réseau est confiée à ODYSSI (Régie communautaire)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la **Rivière Blanche à Bouliki**. La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par la **Station de Durand (décantation, filtration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2015, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 12 au niveau du captage,
- 24 au niveau de l'installation de traitement,
- 56 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2015 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

- Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2015, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne mesurée en 2015 était de **0,73 mg/L**.

- Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La moyenne de 10 µg/L mesurée en 2015 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

- Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faible quantité, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2015 était de **0,01 mg/L**.



- L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne mesurée en 2015 était de **56 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide.

- Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur les captages ou au robinet.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomérations du Centre de la Martinique (C.A.C.E.M.).
 L'exploitation du réseau est confiée à ODYSSI (Régie communautaire)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la **Source Cristal**. La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par la **Station Médaille (désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2015, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **0** au niveau du captage,
- **2** au niveau de l'installation de traitement,
- **13** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2015 sur votre réseau était de qualité bactériologique moyenne, compte tenu d'une désinfection irrégulière. Hormis pour le Glyphosate, les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

- **Qualité bactériologique :**

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2015, **85%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- **Teneur en chlore :**

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne mesurée en 2015 était de **0,22 mg/L**.

- **Les trihalométhanes (THM) :**

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **L'eau du réseau public n'a pas fait l'objet de recherche de ces sous produits en 2015 (la réglementation prévoit ce type de recherche tous les 2 à 5 ans pour les unités de distribution de faible population).**

- **Les nitrates :**

Présents naturellement dans les eaux en faible quantité, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2015 était de **0,33 mg/L**.



- **L'aluminium :**

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La valeur mesurée en 2015 était de **0 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide.

- **Les pesticides :**

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Un dépassement ponctuel de la valeur réglementaire de 0,1 µg/L pour du Glyphosate (herbicide) est à signaler au robinet. Ce dépassement ponctuel n'a pas justifié de restriction d'usage.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :

Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomérations du Centre de la Martinique (C.A.C.E.M.).
 L'exploitation du réseau est confiée à ODYSSEI (Régie communautaire)

L'eau qui arrive à votre robinet provient des **captages des rivières Absalon, Duclos, Dumauzé**. La procédure réglementaire de protection de ces captages est achevée. Cette eau est traitée par la **Station de Didier (décantation, filtration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2015, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 17 au niveau du captage,
- 24 au niveau de l'installation de traitement,
- 55 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2015 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor, ...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...).

- Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2015, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne mesurée en 2015 était de **0,74 mg/L**.

- Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La moyenne de 36 µg/L mesurée en 2015 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

- Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faible quantité, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2015 était de **0,51 mg/L**.



- L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne mesurée en 2015 était de **137 µg/L** et **80%** des résultats ont respecté la valeur guide. Sur l'ensemble des prélèvements effectués, 11 dépassements sont à signaler.

- Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Une molécule (insecticide) a été détectée sur un des captages. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L a toujours été respectée au robinet, compte tenu des mélanges d'eau.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomérations du Centre de la Martinique (C.A.C.E.M.).
 L'exploitation du réseau est confiée à ODYSSI (Régie communautaire)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la **Rivière l'Or** et de la **Rivière Blanche à Bouliki**. La procédure réglementaire de protection de ces captages est achevée. Cette eau est traitée par la **Station de Cafetière** et la **Station de Durand (décantation, filtration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2015, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 14 au niveau du captage,
- 29 au niveau de l'installation de traitement,
- 10 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2015 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

- Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2015, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne mesurée en 2015 était de **0,56 mg/L**.

- Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 10 µg/L mesurée en 2015 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

- Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faible quantité, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2015 était de **0,07 mg/L**.



- L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne mesurée en 2015 était de **58 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide.

- Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur les captages ou au robinet.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :

<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :

Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomérations du Centre de la Martinique (C.A.C.E.M.).

L'exploitation du réseau est confiée à ODYSSI (Régie communautaire)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la **Rivière Lézarde**. La procédure réglementaire de protection de ces captages est achevée. Cette eau est traitée par la **Station de Directoire (décantation, filtration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2015, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 6 au niveau du captage,
- 12 au niveau de l'installation de traitement,
- 4 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2015 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...).

- Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2015, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne mesurée en 2015 était de **0,67 mg/L**.

- Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **L'eau du réseau public n'a pas fait l'objet de recherche de ces sous produits en 2015.**

- Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faible quantité, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2015 était de **0,23 mg/L**.



- L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne mesurée en 2015 était de **43 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide.

- Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur les eaux de la Rivière Lézarde.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :

Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomérations du Centre de la Martinique (C.A.C.E.M.).
 L'exploitation du réseau est confiée à ODYSSI (Régie communautaire)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la **Rivière Blanche et de la Rivière Lézarde**. La procédure réglementaire de protection de ces captages est achevée. Cette eau est traitée par la **Station de Rivière Blanche et la Station de Directoire (décantation, filtration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2015, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 18 au niveau du captage,
- 36 au niveau de l'installation de traitement,
- 19 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2015 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...), hormis pour l'aluminium.

- Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2015, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne mesurée en 2015 était de **0,44 mg/L**.

- Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **L'eau du réseau public n'a pas fait l'objet de recherche de ces sous produits en 2015.**

- Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faible quantité, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2015 était de **0,22 mg/L**.



- L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne mesurée en 2015 était de **85 µg/L** et **95%** des résultats ont respecté la valeur guide. 1 dépassement est à signaler pour l'ensemble des prélèvements effectués.

- Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Deux molécules (herbicides) ont été détectées sur les eaux de la Rivière Blanche. Toutefois aucun dépassement, de la valeur réglementaire de 0,1 µg/L, n'est relevé au robinet.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :

Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomérations du Centre de la Martinique (C.A.C.E.M.).
 L'exploitation du réseau est confiée à ODYSSEI (Régie communautaire)